Union Nationale des Syndicats Autonomes

CHS-CT AERONAVAL DE MEDITERRANEE du 08/06/2017

Cette réunion était présidée par le DI, M. Savary .
Le DRGC était aussi présent ainsi que l'ensemble des OS.

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire, le président et le DRGC ont répondu à nos questions:

- Concernant la visite des cargos, aucune solution n'a été trouvée si ce n'est suivre une formation TCPI en la matière pour contrôler en milieu restreint. La solution de suspendre momentanément ces contrôles ou de les effectuer avec un plus grand nombre de personnel (une quinzaine d'agents) a été rejetée. Puisque nous ne sommes plus assez nombreux pour continuer des contrôles hautement risqués en période d'état d'urgence, nous avons proposé le renfort d'unités de gendarmerie, tabou total puisqu'il s'agirait de supprimer carrément la surveillance maritime (dixit nos administrateurs). La vie des agents n'a vraiment pas beaucoup d'importance aux yeux de notre administration, en espérant qu'aucun incident majeur ne surviendra au cours de ces contrôles spécifiques.
  Cependant un commandant peut, s'il le juge nécessaire par mesure de sécurité, ne pas contrôler un cargo. A lui aussi d'en apporter la preuve.

- Concernant les ondes électromagnétiques l'avis d'un expert sera rendu avant l'utilisation du matériel SIAM sur les nouveaux moyens, notre syndicat reste septique sur les calculs effectués sur les ondes émises par les antennes V-SAT, nous aurions aimé une étude générale, de l'ensemble des matériels électriques du bord afin d'obtenir une évaluation de la dangerosité de ces ondes sur notre système immunitaire.

- Les échanges n'existent pratiquement plus au sein de notre DRGC sauf par le biais du CHSCT qui n'est pas exactement le lieu approprié pour parler de certains sujets, nous avons demandé le rétablissement des réunions de secteur et des chefs d'unité, chefs mécaniciens. Nos administrateurs semblent enclins à leurs retours.

- Réclamation deuxième second CDQ et deuxième adjoint mécanicien sur les VGC, toujours pas de réponse, lettre morte.

- Visite médicale, toujours le même imbroglio, mais d'après les textes la visite auprès des gens de mer est officiellement obligatoire pour les marins des douanes, mais chaque agent devra se débrouiller pour les rendez-vous. Les chef d'unité sont débordés et ne cherchez pas les secrétaires, ils n'existent plus.

- Nous avons signaler le manque crucial de spécialistes sur les bords : Mécaniciens expérimentés, électrotechniciens-électroniciens (indispensables sur les nouveaux moyens), plongeurs. Réponse : AUCUNE. Pourtant le risque est grand de voir nos moyens rester à quai faute de spécialistes.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS
Local DG : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17
Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes@douane.finances.gouv.fr

- COD Maritime : Le dossier suit son cours, mais il devra auparavant être examiné en CHSCT et en CTDI, ce qui risque de prolonger la procédure et compliquer,retarder les mutations sur ce poste mais l'administration va certainement sortir son plan B. Il est d'ores et déjà possible de geler les postes jusqu'à la restructuration du CLI.
  Prévisions vacations de 8,10,12 heures, la nuit un seul agent est prévu.

Ordre du jour :

- Le PV du CHSCT du 31/3/2017 est approuvé
- L'ensemble des demandes a été accepté, concernant les matelas du DFP3 un autre devis devrait permettre l'achat du matériel désiré. L'achat de 5 masques anti-fumée a été validé pour la BSAM avions.
- Suite aux décès d'agents, une enveloppe CHS sera prévue pour faire face aux premières dépenses signalées par la cellule d'urgence pour les consultations de psychologue par exemple.

En conclusion, L'Unsa s'est forcée d'apporter des solutions aux différentes interrogations, l'administration n'a hélas que peu de solutions mais se refuse catégoriquement d'étudier celles d'une organisation syndicale.

Rappel Unsa : déroulements des CHSCT Aéronaval Méditerranée sur Aladin:
Intranet Alizée, liens utiles, ressources humaines, rubrique CHSCT aéronaval Méditerranée.

Vos représentants Unsa en CHSCT

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS
Local DG : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17
Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes@douane.finances.gouv.fr